



COMMUNIQUÉ
Publication immédiate

**BUDGET DU QUÉBEC ET PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS :
Un moment historique pour des milliers de familles monoparentales !**

Québec, le 21 mars 2019 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) est heureuse de l'annonce de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants qui passe de 100 \$ à 350 \$ par enfant à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, à l'aide au logement et à l'aide juridique. « Après plus de 15 ans de luttes acharnées pour faire cesser le détournement des pensions alimentaires pour enfants, qui privait des dizaines de milliers d'entre eux de la pension versée en leur nom, nous pouvons dire : enfin ! », se réjouit Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération. Toutefois, nous poursuivrons nos représentations pour obtenir l'exemption complète de ces montants et pour que le dépôt du règlement et l'entrée en vigueur de cette mesure se fassent rapidement.

Le gouvernement, par cette bonification, fait un pas important face à cette injustice qui dure depuis trop longtemps. En effet, il était inacceptable que des dizaines de milliers d'enfants, pourtant parmi les plus pauvres, soient privés de montants qui devraient leur revenir de plein droit, simplement parce que le parent avec lequel ils vivent est prestataire de l'aide sociale ou d'une aide financière aux études. Il était également honteux que le fait de considérer la pension alimentaire pour enfants prive des milliers de familles d'être admissibles à un programme d'aide au logement ou à l'aide juridique.

Parmi les mesures d'aide aux familles annoncées aujourd'hui, le retour progressif au tarif unique dans les services de garde est également une bonne nouvelle ! Le gouvernement va en effet, en 2022, mettre fin à la « taxe famille ». Toutefois, nous déplorons qu'elle ne soit pas effective dès maintenant. Rappelons, que la FAFMRQ a dénoncé, à plusieurs reprises, la fin de l'universalité des services de garde à contribution réduite. En plus de surtaxer injustement les familles qui ont de jeunes enfants, la modulation des frais de garde en fonction des revenus représente une menace directe à l'autonomie économique des femmes, rendant les jeunes mères beaucoup plus vulnérables au moment d'une rupture.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

– 30 –

Information : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666
/cell. : (514) 710- 6661 / www.fafmrq.org